	COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC VIDEOPROTECTION	
		Date : <i>Mai 22</i>
	DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAIN	

1 Contexte

Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de protection et lutter contre le sentiment d'insécurité, la commune de Putanges-le-Lac a décidé de compléter son dispositif de sûreté par la mise en place d'un système de vidéoprotection. Au travers de cette démarche qui se veut partenariale, la commune et ses principaux partenaires entendent ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics particulièrement exposés à de tels actes.


La diversité et la mobilité des phénomènes de délinquance impliquent désormais de structurer des politiques locales de sécurité autour de nouveaux outils technologiques de prévention situationnelle. Le recours à la vidéoprotection de la voie publique et des lieux et établissements ouverts au public s'inscrit pleinement dans cette volonté de sécurisation des personnes et des espaces et permet de répondre à de tels objectifs par son effet dissuasif, mais aussi par la réactivité qu'elle offre aux différents services concernés. L'installation d'un tel dispositif apparaît pour la commune de Putanges-le-Lac comme un outil de compréhension des phénomènes, d'analyse et de maîtrise des territoires, ainsi que d'intervention et de réactivité des différents services municipaux ou extra-municipaux appelés à intervenir.

Ainsi, la mise en place de ces caméras de vidéoprotection urbaine sur la commune de Putanges-le-Lac répond à des objectifs de sûreté.

2 La sécurité des personnes et des biens

La protection des personnes et des biens apparaît comme un objectif primordial pour la commune de Putanges-le-Lac et ses partenaires. En effet, certains espaces que ce soit de par leur configuration spatiale, urbanistique ou architecturale, leur fonctionnalité ou leur destination constituent des pôles attractifs pour les délinquants et favorisent le développement de certaines formes de criminalité. La commune souhaite donc pouvoir sécuriser ces lieux particulièrement exposés aux phénomènes de délinquance et accroître la dissuasion.

La mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur ce type d'espace a pour objectif de lutter contre le sentiment d'insécurité, de dissuader du passage à l'acte ou encore de participer à la réappropriation positive de l'espace ou à la pérennisation de sa tranquillité. La vidéoprotection permet ainsi de compléter et de renforcer l'action engagée par la commune de Putanges-le-Lac, la Police Nationale et la Justice. En effet, même si la mise en place de la vidéoprotection induit les phénomènes de déplacements chez les délinquants, certains lieux demeurent, de par leur vocation, des zones criminogènes. Pour d'autres lieux plus enclavés, la vidéoprotection doit servir à affirmer la présence d'un « maître des lieux » et donc permettre à la Police Nationale d'afficher une plus grande réactivité dans l'intervention. Enfin, la vidéoprotection offre également un mode de preuve important favorisant ainsi l'action de la justice.

	COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC VIDEOPROTECTION	
		Date : <i>M. 2022</i>
	DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAIN	

3 La protection des bâtiments

La commune de Putanges-le-Lac dispose de nombreux équipements publics. Certains d'entre eux sont quotidiennement fréquentés par la population. Des agressions et des vols ont déjà eu lieu à leurs abords. De plus, certains de ces bâtiments et équipements municipaux, enregistrent des dégradations. Ces actes ont un coût important et contribuent à développer le sentiment d'insécurité de la population de par leur visibilité et leur retentissement. Malgré certains investissements réalisés par la commune en matière de prévention situationnelle sur cet espace public, de tels actes subsistent.

La commune de Putanges-le-Lac souhaite que le dispositif de vidéoprotection favorise une meilleure gestion de l'espace urbain par une détection plus rapide des dégradations et des dysfonctionnements et une réactivité plus grande des services. La vidéoprotection intervenant sur la voie publique va permettre également de faciliter le travail des différents services municipaux. A titre d'exemple, les dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants peuvent représenter une part non négligeable de l'activité de certains services de la commune tout comme le nettoyage des tags ou la réparation des dégâts causés au mobilier urbain et aux espaces verts. La gestion urbaine de la commune au travers des différents services municipaux (service voirie, service environnement, service espaces verts...) sera ainsi facilitée grâce à une meilleure connaissance et maîtrise du territoire et donc par une meilleure rationalisation des moyens et des personnels. Une gestion urbaine plus dynamique offre un cadre de vie plus agréable aux habitants et par ricochet leur sentiment de sécurité s'en trouve amélioré.

4 Le respect de la population

Comme nous le précisons, l'utilisation de nouveaux outils technologiques de prévention situationnelle s'inscrit dans cette volonté de sécurisation des personnes et des espaces. La vidéoprotection permet de répondre à de tels objectifs par son effet dissuasif mais aussi par la réactivité qu'elle offre aux services chargés de veiller à la sécurité publique.

Cependant, la pertinence du recours à un tel système doit s'apprécier en priorité par rapport au cadre légal et déontologique puisqu'un tel dispositif se doit de respecter les libertés individuelles et la vie privée des personnes. L'objectif assigné à ce dispositif de vidéoprotection est de renforcer le maillage territorial de la commune.

Parallèlement, la commune de Putanges-le-Lac a pour priorité d'encadrer strictement l'installation et l'exploitation de ce type de dispositif afin d'offrir les plus grandes garanties en matière de protection des libertés individuelles et du respect de la vie privée. Outre, bien sûr, le respect des obligations imposées par la loi, la commune et ses partenaires souhaitent renforcer la transparence autour de la mise en place et du fonctionnement de ce type d'outil par une communication renforcée auprès de la population.

	COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC VIDEOPROTECTION	
	DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAIN	Date : <i>M/02/2</i>

Masquages et lecture de plaques d'immatriculation :

Le masquage des parties privatives se fait directement sur les caméras.

Les caméras d'identification de véhicules sont réglées sur des temps d'obturation rapides afin de permettre la prise d'images nettes en faible luminosité (compensée par l'éclairage infrarouge) sur des véhicules en mouvement rapide (50 à 100 km/h). **Si les plaques d'immatriculation de jour comme de nuit sont lisibles par l'opérateur sur les images issues de ces caméras, il n'est pas ici question de mettre en place un quelconque procédé d'extraction et de reconnaissance automatique de ces plaques d'immatriculation.**

Information au public :

Modèle de Panneau d’Affichage au Public

